

ANR au 30 septembre 2013 : 8,12 € par action

Paris, le 29 octobre 2013 : Au 30 septembre 2013, l'actif net réévalué (ANR) de Turenne Investissement s'élève à 8,12 € par action, quasi stable par rapport au 30 juin 2013 (8,19 €). Sur la base du dernier cours coté (4,61 € au 28 octobre 2013), l'action Turenne Investissement présente une décote de 43 % par rapport à la valeur de ses actifs (cours / ANR).

1 nouvelle PME accompagnée au cours du trimestre :

Au cours du 3^{ème} trimestre 2013, Turenne Investissement a accompagné les dirigeants de la société *Alvène* dans la reconstitution de son actionariat, et a investi 0,8 million d'euros dans l'opération de transmission. La société *Alvène* est le leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour les grandes cuisines professionnelles (12 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012).

Turenne Investissement a également revalorisé 2 de ses participations, pour un montant global de 0,2 million d'euros, afin de mieux refléter les bonnes perspectives des deux sociétés. Par mesure de prudence, des ajustements de valorisation ont été réalisés sur 3 sociétés pour un montant de -0,4 million d'euros.

Au 30 septembre 2013, l'actif net réévalué (ANR), estimé à 33,82 millions d'euros (part des commanditaires), est composé de :

- ◆ Actifs financiers : 24,6 millions d'euros, soit 73 % du portefeuille ;
- ◆ Disponibilités et valeurs mobilières de placement : 8,5 millions d'euros placés dans des fonds monétaires et obligataires.

Un portefeuille diversifié :

Les actifs financiers de Turenne Investissement sont répartis au sein de 17 sociétés et 1 FCPR dans des secteurs stratégiques :

Santé :

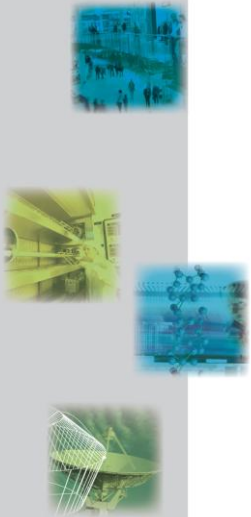
- ◆ *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- ◆ *Menix (Dedienne Santé, Serf et Tekka)*, nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société Tekka ;
- ◆ *Clinidev*, hospitalisation à domicile ;
- ◆ FCPR Capital Santé I, FCPR géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Développement durable :

- ◆ *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- ◆ *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Mecis ;
- ◆ *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance.

Services externalisés :

- ◆ *Dromadaire*, leader français de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- ◆ *Globe Diffusion*, spécialiste du marketing terrain ;
- ◆ *Idé Groupe*, leader français des services d'infographie à destination des medias papiers et électroniques ;

- 
- ◆ *Mediastay*, leader européen du « performance marketing » ;
 - ◆ *SIL*, expert en solutions logistiques de distribution et e-commerce.

Distribution spécialisée :

- ◆ *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- ◆ *La Sommelière Internationale* (Frio), distributeur de caves à vin ;
- ◆ *Quadrimes*, distributeur de produits chimiques de spécialité ;
- ◆ *Alvène* : leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour cuisine.

Industrie innovante :

- ◆ *Cevino Glass* (*Le Kap Verre* et *les Miroiteries Dubrulle*), spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage.

Hôtellerie :

- ◆ *Novotel Nancy Ouest*, établissement 4 étoiles membre du Groupe Accor (acquisition mur et fonds de commerce avec contrat de management).

Perspectives :

Turenne Investissement poursuit l'étude des meilleures possibilités de cessions de ses investissements les plus matures et se fixe comme objectif d'extérioriser une partie significative de ses plus-values latentes à un horizon de 12 à 24 mois.

Le résultat de l'exercice 2013 sera fonction des cessions réalisées d'ici la fin de l'année.

Règles de co-investissement :

Les pourcentages de co-investissement de Turenne Investissement, aux côtés des fonds gérés par Turenne Capital, sont fonction de la nature des investissements et des contraintes d'investissements des différents véhicules.

Agenda prévisionnel :

- ◆ 30 janvier 2014 : ANR au 31 décembre 2013
- ◆ 29 avril 2014 : ANR au 31 mars 2013
Résultats annuels 2013

A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital, société qui la conseille.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur, investisseur de référence ou co-investisseur – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contacts

Turenne Capital

Caroline Pradeau
Secrétaire Général
Tél. : 01 53 43 03 03
cpradeau@turennecapital.com

ACTUS finance & communication

Jean-Michel Marmillon
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 07 80
jmmarmillon@actus.fr

Chloé Van den Bussche
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 36
turennecapital@actus.fr



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.



Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).



Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.

